



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Délibération N°123/2023

**Budget Primitif 2024
Budget annexe – Forfait Soins Courants**

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Carine GENTIL, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN donne pouvoir à Isabelle ANTORE, Régine-Françoise MAILLET donne pouvoir à Josette MARTIN, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Le budget du Forfait Soins Courant relève de la tarification de l'ARS. Ce budget enregistre une légère augmentation de +0.35%

Pour les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Taux évolution
Groupe 1 : Dépense afférentes à l'exploitation courante (Chapitre 011)	1 000,00 €	1 200,00 €	20,00%
Groupe 2 : Dépenses de personnels (Chapitre 012)	119 132,00 €	115 317,38 €	-3,20%
Groupe 3 : Dépenses afférente à la structure (Chapitre 016)	1 090,00 €	5 130,00 €	370,64%
TOTAUX	121 222 €	121 647 €	0,35%

Sur le groupe 1 :

- Augmentation des crédits pour les achats de fournitures et petits matériels de soins

Sur le groupe 2 :

- Intégration du remboursement du poste de la responsable de la résidence pour la coordination

- 2 postes à temps complets sur l'année
 - o Prise de poste de la nouvelle infirmière au 2/01/2024

Sur le groupe 3 :

- Augmentation des frais de formation externe sur le logiciel métier de la résidence pour les 2 agents du service
- Augmentation des coûts liés aux assurances

Pour les recettes de fonctionnement :

Celles-ci relèvent à 100% de la caisse primaire d'assurance maladie

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Taux évolution
Groupe 1 : Produits de la tarification (chapitre 017)	121 222,00 €	121 647,38 €	0,35%
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation (Chapitre 018)		- €	
Groupe 3 : Produits financiers non encaissables (Chapitre 019)		- €	
TOTAUX	121 222 €	121 647,38 €	

Je vous propose d'adopter le budget primitif 2024 du Budget Annexe Forfait Soins Courants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2024 du budget annexe Forfait Soins Courants.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



P.F. Billet

Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 29 DEC 2023
et affichage le 29 DEC 2023